

# Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse

## Déclaration

(OUVERTURE)

**O1** Nous, chefs d'État et de gouvernement, ministres, chefs de délégation et experts participant à la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse organisée à Genève du 11 au 15 mars 2013:

(PRÉAMBULE)

### Caractère urgent du problème

**P1:** *Reconnaissant* que la sécheresse est un phénomène naturel qui a toujours eu des effets néfastes sur l'humanité et qui s'aggrave en raison des changements climatiques;

**P2:** *Notant* l'interdépendance de la sécheresse, de la dégradation des sols et de la désertification, l'impact considérable de ces trois phénomènes dans de nombreux pays, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que les conséquences tragiques de la sécheresse, en particulier en Afrique;

**P3:** *Reconnaissant* le rôle que jouent, à l'appui de la lutte contre la sécheresse et la désertification, les organismes des Nations Unies, en particulier le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification conformément au mandat, aux dispositions et aux principes de celle-ci, notamment ceux énoncés dans la deuxième et la troisième partie;

**P4:** *Constatant* que les sécheresses sont lourdes de conséquences en matière de pertes en vies humaines, d'insécurité alimentaire, de dégradation des ressources naturelles, de conséquences négatives sur la faune et la flore, de pauvreté et d'agitation sociale, mais aussi, et de plus en plus, qu'elles entraînent des pertes économiques immédiates, à court ou à long terme dans des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'approvisionnement en eau, l'industrie, la production d'énergie et le tourisme;

**P5:** *Notant* avec préoccupation les incidences de la variabilité et de l'évolution du climat et le fait que les changements climatiques devraient modifier le régime des sécheresses et pourraient en accroître la fréquence, l'intensité et la durée et, partant, le risque de pertes dans les domaines social, économique et environnemental;

**P6:** *Soulignant* que le fait de faire face aux changements climatiques peut contribuer à réduire l'aggravation des sécheresses et qu'il faut, pour ce faire, prendre des mesures, conformément aux principes et dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

**P7:** *Notant* que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des enjeux planétaires qui continuent de poser de sérieuses difficultés pour le développement durable de tous les pays, notamment des pays en développement;

**P8:** *Reconnaissant* que de nombreux pays ne sont pas préparés à affronter les situations de sécheresse et ne disposent pas des politiques nécessaires pour en assurer la maîtrise, qu'il convient de renforcer la coopération internationale afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à gérer la sécheresse et à renforcer leurs capacités d'adaptation, et que les approches *a posteriori* (gestion de crise) restent de mise;

**P9:** *Reconnaissant* en outre qu'il importe au plus haut point que les pays gèrent plus efficacement la sécheresse et qu'ils parviennent à mieux faire face à ses conséquences sur l'environnement, l'économie et la société;

**P10:** *Reconnaissant* que, pour mieux faire face à la sécheresse, les pays doivent saisir l'importance des stratégies de gestion améliorée des risques et définir des plans d'intervention visant à réduire les risques dans ce domaine;

### **Progrès scientifiques dans le domaine des systèmes de surveillance et d'alerte précoce**

**P11:** *Reconnaissant* que les progrès scientifiques dans le domaine des systèmes de surveillance de la sécheresse, d'alerte précoce et d'information, ainsi que la mise à profit des connaissances locales et des pratiques traditionnelles peuvent concourir à renforcer la capacité d'adaptation de la société et à dynamiser le processus de décision en matière de planification et d'investissement, notamment pour atténuer les incidences de la sécheresse;

**P12:** *Reconnaissant* en outre que les progrès de la prévision saisonnière, interannuelle et multidécennale du climat offrent la possibilité de mettre au point de nouveaux outils et de nouveaux services à l'appui d'une meilleure gestion des situations de sécheresse.

### **Évaluation de la vulnérabilité et des incidences**

**P13:** *Notant* qu'il convient d'établir d'urgence une coordination intersectorielle pour l'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse et la gestion des situations de sécheresse;

### **Secours et mesures d'urgence**

**P14:** *Notant* qu'il convient de définir des mesures d'urgence permettant d'atténuer les conséquences des sécheresses en cours tout en réduisant la vulnérabilité aux épisodes futurs, l'aide devant être axée sur les communautés et les secteurs socio-économiques touchés et leur parvenir rapidement;

**P15:** *Notant* également qu'il convient de créer des synergies entre les mesures d'aide en cas de sécheresse et celles de prévention, d'atténuation et d'adaptation, en vue d'assurer la pérennité de la capacité de réaction.

### **Instauration de politiques efficaces de lutte contre la sécheresse**

**P16:** *Rappelant* les engagements pris dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) visant à améliorer nettement la mise en œuvre des plans intégrés de gestion des ressources en eau à tous les niveaux, selon qu'il conviendra;

**P17:** *Rappelant* que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'inscrit dans la promotion du développement durable et qu'elle préconise l'adoption de politiques efficaces visant à lutter contre la dégradation des terres et la désertification et à atténuer les effets des sécheresses;

**P18:** *Rappelant* également qu'à sa dixième session, la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification a demandé que soit élaboré un cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la sécheresse en vue de promouvoir l'adoption de politiques nationales de gestion de la sécheresse;

**P19:** *Rappelant* en outre la décision des gouvernements de créer le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) destiné à consolider la production, l'accessibilité, la fourniture et l'application des services et des prévisions climatologiques à base scientifique.

(DISPOSITIF)

**D1:** *Encourageons* les gouvernements de tous les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales de gestion de la sécheresse, conformes à leur législation et à leurs conditions, capacités et objectifs de développement national et motivées notamment par les éléments suivants:

- Mettre en place les éléments clefs d'une politique nationale efficace en matière de lutte contre la sécheresse: mesures anticipatives d'atténuation de l'impact, de prévention et de planification, gestion des risques, promotion de la science, de la technologie adéquate et de l'innovation, sensibilisation du public et gestion des ressources;
- Promouvoir une collaboration renforcée afin d'améliorer les réseaux d'observation et les systèmes de diffusion des informations aux niveaux local, national, régional et mondial;
- Mieux sensibiliser le public aux risques liés à la sécheresse et faire en sorte qu'il y soit mieux préparé;
- Envisager, si possible dans le cadre juridique de chaque pays, la mise en place d'instruments économiques et de stratégies financières, en intégrant des mécanismes de réduction, de partage et de transfert des risques dans les plans de gestion de la sécheresse;
- Élaborer des plans d'aide d'urgence, fondés sur une bonne gestion des ressources naturelles et sur l'auto-assistance aux niveaux pertinents de gouvernance;
- Établir des liens entre les plans de gestion de la sécheresse et les politiques locales et nationales de développement;

**D2:** *Prions instamment* l'Organisation météorologique mondiale, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'autres organismes des Nations Unies concernés et autres parties prenantes, à aider les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, à élaborer des politiques nationales de gestion de la sécheresse et à les mettre en œuvre;

**D3:** *Prions instamment* les pays développés à aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à se doter des moyens d'élaborer et de mettre en œuvre de manière exhaustive des politiques nationales de gestion de la sécheresse conformément aux principes et aux dispositions de la Convention sur la lutte contre la désertification;

**D4:** *Encourageons* la promotion de la coopération internationale, y compris la coopération Nord-Sud, étayée, selon que de besoin, par la coopération Sud-Sud, afin de favoriser la mise en place de politiques de lutte contre la sécheresse dans les pays en développement;

**D5:** *Prions* l'OMM, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la FAO de mettre à jour les projets de document directif et de document scientifique en tenant compte des recommandations formulées par la Réunion de haut niveau sur

les politiques nationales en matière de sécheresse et de les communiquer à tous les gouvernements afin que ceux-ci puissent les passer en revue avant que leur version définitive ne soit établie, afin d'aider les gouvernements à élaborer des politiques nationales de gestion de la sécheresse et à les mettre en œuvre.

---